PROGRAMME DE FORMATION
CHARIOTS DE MANUTENTION AUTOMOTEURS A CONDUCTEUR PORTÉ. R489
CATÉGORIE 1-2-3-4-5-6-7

INTITULÉ :
Acquérir les compétences théoriques et pratiques nécessaires à la conduite en sécurité de chariots automoteurs à conducteur porté en vue de l'obtention du CACES® ou d'une attestation de compétence de la R489 du référentiel de la CNAM.

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES :
À l'issue de la formation, les participants seront capables :
- D'identifier les différents types de chariots et leurs caractéristiques.
- D'interpréter un abaque de charges d'un chariot.
- D'identifier les principaux risques, interdictions et règles d'exploitation liés à l'utilisation des chariots en entreprise.
- De vérifier l'état d'un chariot et son adéquation aux opérations prévues.
- D'utiliser en sécurité les chariots pour les opérations de base en entreprise.
- D'énumérer les points de mise en sécurité et d'entretien du chariot en fin de poste.

CONTENU (CONFORME À L'ANNEXE 2 DE LA RECOMMANDATION R489)

THÉORIE :
- ✓ Connaissances générales
- ✓ Technologie des chariots automoteur à conducteur porté
- ✓ Les principaux types de chariots de manutention– Les catégories de CACES®
- ✓ Notions élémentaires de physique
- ✓ Stabilités des chariots de manutention
- ✓ Risques liés à l'utilisation des chariots de manutention à conducteur porté
- ✓ Exploitation des chariots de manutention à conducteur porté
- ✓ Vérifications d'usage chariots de manutention à conducteur porté

PRATIQUE :
- ✓ Prise de poste et vérification
- ✓ Conduite en sécurité et manœuvres
- ✓ Fin de poste - Opérations d'entretien quotidien - Maintenance

SUIVI – ÉVALUATIONS :
- Suivi et sanction de la formation : feuille de présence, attestation individuelle de fin de formation et avis sur la délivrance de l'autorisation de conduite en cas de réussite aux examens.
- Appréciation de l'acquisition des compétences et de l'atteinte des objectifs par l'organisme de formation : Tests d'évaluation chariots de manutention à conducteur porté (Examens théoriques et pratiques selon la recommandation R489 de la CNAM) ou équivalent.
- Contrôle des connaissances et savoir-faire de chaque stagiaire. Après examen : Délivrance du Certificat d'Aptitude à la Conduite En Sécurité (CACES®) en application de la recommandation R489
- Mesure de la qualité globale de la formation, de l'atteinte des objectifs et de l'impact sur la pratique professionnelle par le stagiaire : enquête de satisfaction à chaud puis à froid.

METHODES PÉDAGOGIQUES :

Tour de table de positionnement préalable afin de permettre au formateur de vérifier l'adéquation du parcours de chaque stagiaire et d'adapter son déroulé pédagogique.
Le formateur suit un plan précis pour aborder progressivement tous les points du programme.
Partie théorique : Alternance d'apport théorique par le formateur à l'aide d'un exposé par vidéoprojecteur et d'exercices en groupe (étude de cas vidéo, schémas, etc.), d'échange d'expériences, de démonstration et d'explications sur paperboard. Vérifications des acquis tout au long de la formation à l'aide de quizz.
→ Un livret de formation en couleur est remis à chaque stagiaire en fin de formation.
Partie pratique : Mise en situation en groupe. Après démonstration et explication par le formateur, à tour de rôle, chaque stagiaire effectue des manœuvres sous sa direction pendant que le reste du groupe suit en écoute pédagogique les indications et corrections du formateur.
Les exercices augmentent progressivement en difficultés et sont adaptés à l'évolution de chaque stagiaire.
Un bilan est effectué en fin de journée pour suivre la progression.

ENCADREMENT – FORMATEURS :
Profil type (CV détaillés sur simple demande) : Une solide expérience professionnelle dans le domaine enseigné, de l'encadrement de groupe et de la formation professionnelle.
→ Titulaires des diplômes/titres/certificat requis (CACES® permis de conduire, etc.)
Au-delà de l'expérience et des compétences requises, nos formateurs sont régulièrement formés, audités et évalués par le responsable pédagogique d'**AVS CONTRÔLE** et/ou par des organismes extérieurs.

PROGRAMME DE FORMATION
CHARIOTS DE MANUTENTION AUTOMOTEURS A CONDUCTEUR PORTÉ. R489
CATEGORIE 1-2-3-4-5-6-7

PUBLIC VISÉ :

Toute personne amenée à utiliser des chariots de manutention avec ou sans expérience professionnelle dans le domaine.

PRÉ REQUIS

Être âgé de 18 ans minimum.
Ne pas avoir de restrictions ou de contre-indications médicales pour l'utilisation de chariot Maîtriser le français (oral et écrit).
Maîtriser des 4 opérations mathématiques de bases
Expérience professionnelle requise : NON

DURÉE (1), TARIF (2), DATES, LIEU, HORAIRES :

Cf. convention ou contrat de formation joint

MODALITÉ ET DÉLAI D'ACCÈS :

Inscription préalable au minimum 48h(3) avant le début du stage par retour de convention ou contrat signé.
Accessibilité aux personnes en situation de handicap : nous consulter (4)

MODALITÉ D'ORGANISATION :

Formation en groupe de 2 à 10 personnes En présentiel, parcours individualisé selon niveau, expérience et catégories visées par le stagiaire (cf. convention ou contrat de formation joint)

MOYENS TECHNIQUES ET PÉDAGOGIQUES :

- Livret stagiaire individuel
- 1 salle de formation équipée
- Vidéoprojecteur, PC, paperboard
- 1 aire d'exercice pratique conforme
- Chariots de manutention représentatifs

Les stagiaires doivent avoir des chaussures de sécurité et des gants de protections ainsi qu'un gilet haute visibilité.

SUITE DE PARCOURS *:*
- Complément formation accessoires, autres catégories R489, SST….

DÉBOUCHES :
- Préparateur de commande, manutention, logistique, transport….

RÉFÉRENCES :

Recommandation R489 de la CNAM

(1) *Durée de 2 à 5 jours selon niveau et catégories choisies*
(2) *Tarif selon durée et catégories choisies disponibles sur simple demande*
(3) *Sous réserve de places disponibles*

(4) *Nous nous tenons à disposition des personnes en situation de handicap pour étudier les possibilités de mise en œuvre de la formation au regard de leur(s) restriction(s) et, le cas échéant, les orienter vers les structures adéquates.*